

Désignation de l'entreprise : Société F. F. INVEST				Néant ☐ *					
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL			
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 742	4 208	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX			
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al. 3)} \end{array} \right.$	HS			GA			
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	31 742	4 208	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(31 742)	(4 208)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV				
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(31 742)	(4 208)		

Désignation de l'entreprise Société F. F. INVEST		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 158
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31 742 9 366
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(31 742) (9 366)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	{ dont cotisations facultatives Madelin A7		
	{ dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

FF INVEST

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1.077.798 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66000 PERPIGNAN

21 COURS PALMAROLE

849 355 979 RCS PERPIGNAN

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2023

- COMPTES ANNUELS
- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE
DU 26 JUIN 2024 ET RESOLUTION VOTEE

Désignation de l'entreprise : Société F. F. INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 21 COURS PALMAROLE		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 4 9 3 5 5 9 7 9 0 0 0 2 2		Néant ☐ *					
		Exercice N, chiffré : 31122023					
		N-1 : 31122022					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	1 715 128	CV	1 715 128	1 715 128
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TO TAL (II)		BJ	1 715 128	BK	1 715 128	1 715 128	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	622 972	CA	622 972	352 194
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	1 261	CG	1 261	2	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TO TAL (III)	CJ	624 233	CK	624 233	352 196	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	2 339 361	IA	2 339 361	2 067 324	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :		Stocks :			
				Créances :			

Désignation de l'entreprise Société F. F. INVEST				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 077 798)	DA	1 077 798	1 077 798	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(13 330)	(3 963)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(31 742)	(9 366)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	1 032 726	1 064 468	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	638 933	640 057	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 140	1 140	
	Dettes fiscales et sociales	DY		5 158	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	660 561	356 500	
Compte régul.	EB				
TO TAL (IV)	EC	1 306 635	1 002 856		
Ecart de conversion passif *	ED				
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	2 339 361	2 067 324		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 306 635	1 002 856	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FF INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.077.798 Euros

Siège Social : 66000 PERPIGNAN

21 Cours Palmarole

849 355 979 RCS PERPIGNAN

*Pour copie conforme
le Président*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2024****RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le 31 Décembre 2023, et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente Assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous documents prévus par les statuts.

I - ACTIVITES DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que la Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'achat et la vente de tous titres ou valeurs mobilières cotés ou non cotés.
- La gestion, la direction et l'animation de ses propres participations.
- Le contrôle, la détention, la prise de participation en France et à l'étranger dans toutes entreprises ou sociétés (quels qu'en soient la nature juridique ou l'objet) par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscriptions, apports ou autrement.
- La mise en place d'une politique générale de groupe pour l'ensemble des participations, la définition d'une stratégie commune et le contrôle des filiales. Toujours, dans son rôle d'animation, l'exercice d'un mandat de dirigeant au sein des filiales.
- Toutes activités de prestations de services, de conseils en gestion, de conseils financiers dans toutes entreprises ou sociétés dans lesquelles la Société détient une participation.
- La gestion et l'administration sous toutes formes de toutes sociétés ou entreprise commerciale, artisanale, industrielle ou civile.
- Toutes opérations financières entrant dans le cadre d'une société de holding, la gestion du patrimoine et du portefeuille de valeurs mobilières résultant de ses participations, l'obtention de toutes concessions, autorisations, licences, marques, brevets ou modèles.
- L'acquisition, l'aliénation, la prise à bail, la location et l'exploitation sous toutes formes de tous immeubles bâtis ou non.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de contribuer à son extension ou à son développement.

II - COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

- Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé sur l'exercice
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 31.742 Euros
Composées uniquement de charges externes.
- L'exercice se solde donc par un résultat d'exploitation de..... - 31.742 Euros
Contre - 4.221 Euros au 31.12.2021
- Aucun impôt sur les bénéfices n'a été comptabilisé sur l'exercice
- L'exercice se solde par une perte de - 31.742 Euros
Contre une perte de - 3.963 Euros pour l'exercice précédent

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

A l'actif le montant net de nos immobilisations s'établit à 1.715.128 Euros composé :

- Des titres de participations détenues dans les Sociétés :
 - L ESPERANCE à hauteur de 180.000 Euros
 - HOTEL DE L'HORLOGE à hauteur de 879.000 Euros
 - SARL LES FLEURS à hauteur de 5.000 Euros
 - SNC JACQUARD à hauteur de 20.338 Euros
 - SCI CAPLEALISA à hauteur de 7.800 Euros
 - SCI CIADJE à hauteur de 227.000 Euros
 - SCI RONCOING à hauteur de 4.990 Euros
 - SAS NEW REINE AMELIE à hauteur de 1.000 Euros
 - LA FREGATE à hauteur de 10.000 Euros

Les autres créances s'élèvent à 624.233 Euros.

Le total du bilan s'établissant à 2.339.361 Euros contre 2.067.324 Euros au 31 Décembre 2022.

Au passif le montant des capitaux propres passe de + 1.064.468 Euros à + 1.032.726 Euros, pour un capital de 1.077.798 Euros.

Les dettes, s'élèvent à 1.306.635 Euros, pour 638.933 Euros des comptes courants des associés et à hauteur de 660.561 Euros d'autres dettes notamment envers ses filiales.

III - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les directives résultant de l'article L 441-6-1 al 1 du code de commerce, invitent les dirigeants à indiquer la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

En outre, il est rappelé qu'au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devrait désormais mentionner pour les fournisseurs ainsi que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Elles doivent être rapportées au total des achats de l'exercice pour les factures reçues et au total des ventes pour les factures émises (C. com. art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

La société n'a pas été en mesure matériellement, pour cette année, de mettre en place les tableaux normalisés contenant ces informations.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante la somme de – 31.742 Euros, montant de la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :

– En totalité au compte Report à Nouveau – 31.742 Euros

Etant précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

V - ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Notre Société présente un endettement important (+ 1.306.635 €) lié essentiellement aux comptes courants des associés et aux dettes intra-groupes.

VI - PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE

- * HOTEL JACQUARD – 353 710 791 RCS Perpignan
Société en Nom Collectif au capital de 310.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 99,99 %
- * L ESPERANCE – 502 074 925 RCS Valenciennes
Société à Responsabilité Limitée au capital de 90.000 Euros
Siège social : 59720 LOUVROIL – 48 Rue de l'Espérance
Participation de la Société : 100 %
- * HOTEL DE L HORLOGE – 487 695 413 RCS Perpignan
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 100 %

- * LES FLEURS – 531 177 756 RCS Perpignan
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 66500 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 100 %
- * CAPLEALISA – 524 885 522 RCS Perpignan
Société Civile Immobilière au capital de 15.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 52 %
- * CIADJE – 382 043 834 RCS Perpignan
Société Civile Immobilière au capital de 1524,49 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 100 %
- * RONCOING – 899 549 679 RCS Perpignan
Société Civile Immobilière au capital de 5.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 99,99 %
- * NEW REINE AMELIE – 899 549 679 RCS Perpignan
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 100 %
- * LA FREGATE – 899 549 679 RCS Perpignan
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 21 Cours Palmarole
Participation de la Société : 100 %

VII - ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VIII- PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Autorité de la Concurrence)

Conformément aux dispositions de l'article L 464-2,1 alinéa 5 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au 31 Décembre 2023, date de clôture de l'exercice écoulé :

N E A N T

IX - ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 31

Décembre 2023 date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions :

NEANT

X – DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-5 et R 225-116 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état des délégations consenties au Président au 31 Décembre 2023 date de clôture de l'exercice écoulé :

NEANT

XI – COMMENTAIRE D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS

La crise sanitaire liée au COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire promulgué par la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 puis par le décret N°2020-1257 du 14 octobre 2020 dont la durée a ensuite été prorogée par la loi N°2020-1379 du 14 Novembre 2020 constituent des événements majeurs de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'activité de la Société qui a poursuivi son objet d'animatrice de Groupe.

XII – SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'objectif est de poursuivre nos investissements et notre caractère d'holding animatrice.

Aucun fait marquant n'est à souligner.

XIII – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

XIV - RAPPORT SPECIAL CONCERNANT L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES ET/OU DIRIGEANTS (Art. L 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

NEANT

XV RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU ACHAT D' ACTIONS (Art. L 225-184 du code de Commerce)

NEANT

Enfin, nous vous demandons d'approuver les conventions relevant des dispositions des articles L 227-10 du Code de Commerce.

Nous espérons que les décisions qui vous sont proposées auront votre agrément.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Le Président

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise Société F. F. INVEST										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	1 715 128	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	1 715 128	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG	1 715 128	OH		OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations			IØ		ØX		ØY	1 715 128	ØZ		
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G		
TOTAL IV			13		NJ		NK	1 715 128	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						14		ØL	1 715 128	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société F. F. INVEST

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE
 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société F. F. INVEST										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ON		OP		OQ		OR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : Société F. F. INVEST					Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur : immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société F. F. INVEST										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Précision pour des- précision antérieure- ment constituée * UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	12 732	12 732				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	610 239	610 239				
	Charges constatées d'avance				VS						
	TOTAUX				VT	622 972	VU	622 972	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 140	7 140							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	638 933	638 933							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	660 561	660 561							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 306 635	VZ	1 306 635						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL	638 933	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : Société F. F. INVEST						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	15 726		K7	
			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			15 726	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		WR 15 726	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZD		
	Majoration d'amortissement *						XF		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
	Zone franche urbaine-TU (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH	Créance déduite par le report en arrière de déficit		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YC	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)		YL			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		XH 31 742	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XJ 16 016	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		0	
						XO		16 016	

Pour copie conforme
le Président 

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE

DU 27 JUIN 2023 ET RESOLUTION VOTEE

1°) Proposition d'affectation (Perte de – 31.742 €.)

* origine :

– Résultat de l'exercice : Perte de – 31.742 Euros

* affectation :

– En totalité au compte Report à Nouveau – 31.742 Euros

2°) Résolution votée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante la somme de – 31.742 Euros, montant de la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :

– En totalité au compte Report à Nouveau – 31.742 Euros

Etant précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.